

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1264

17 mai 2014

SOMMAIRE

Candy Investments S.à r.l.	60639	Nexeo Solutions Luxembourg Holding Co. S.à r.l.	60628
CEP IV Advisor S.à r.l.	60649	Norama Fund	60626
De Feierlächser	60657	Nordshein Financial Group S.A.	60628
Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR	60665	Octans Investments S.à r.l.	60629
Electro S.A.	60646	Octans Investments S.à r.l.	60630
Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	60669	Oster Holding AG	60630
First Data International Luxembourg VIII S.à r.l.	60658	Pacific Europe Invest S.A.H.	60632
Fondations Capital I S.C.A., SICAR	60661	PAI partners S.à r.l.	60633
ID Technologies S.A.	60631	Patrimo Invest Luxembourg S.A.	60630
Jet Drinks Lux S.à r.l.	60631	Piero S.A.	60672
Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A.	60634	Pierrot, S.A. SPF	60632
Lakes Japan Investments S.à r.l.	60629	Pierrot, S.A. SPF	60632
LLIC S.à r.l.	60630	Pieter Immo S.A.	60633
Lux Prime Pension - Sepcav	60626	Pieter Immo S.A.	60633
Mava Sàrl	60626	Pilton S.A.	60672
Mediclinic Luxembourg S.à r.l.	60626	Planck and Co Holding SA	60632
Mesh Group Holdings S.à r.l.	60627	PN LUX Soparfi	60632
MGT 1 & 2 S.A.	60627	Pre-Moderna S.A.	60633
Mitco Real Estate C S.à r.l.	60627	Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A.	60633
NCR International SNC	60628	Radiant Systems International 2	60628
Network Services Luxembourg	60627	Regge	60672
New York Life Investment Management Holdings International	60628	R.E.I.T. I AB	60672
		S.S.V. Holding S.A.	60631

Lux Prime Pension - Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.490.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux Prime Pension - Sepcav

Référence de publication: 2014040212/12.

(140046788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Mava Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.500.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 170.397.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de part sociale daté du 20 février 2014 entre Madame Bridget Farrell Mortamais et Monsieur David Mortamais, associés de la Société, que Madame Bridget Farrell Mortamais a cédé 1 part sociale de la Société à David Mortamais avec effet au 20 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040235/15.

(140046583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Mediclinic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 25.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 129.758.

EXTRAIT

En date du 19 mars 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040237/15.

(140046407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014040260/12.

(140046282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Mesh Group Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 169.746.

Le 19 Février 2014, la société T&F Luxembourg S.A., société anonyme ayant son siège social au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec la société susmentionnée MESH GROUP HOLDINGS S.à. r.l., ayant son siège social au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

T&F LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2014040241/14.

(140046369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.612.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration prises en date du 24 février 2014

Les membres du Conseil d'Administration, délibérant valablement, décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

MGT 1 & 2 S.A.

Référence de publication: 2014040252/14.

(140046263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Mitco Real Estate C S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.034.

La convention de domiciliation conclue entre TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, et la société Mitco Real Estate C S.à. r.l., société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro RCS B 124034, a été dénoncée avec effet immédiat par le domiciliataire en date du 4 mars 2014; le siège de la société est ainsi dénoncé.

Trustconsult Luxembourg S.A.

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2014040253/13.

(140045998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Network Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 354, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 42.506.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014040255/13.

(140046161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

New York Life Investment Management Holdings International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 181.459.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040258/10.

(140046514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

NCR International SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 135.072.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040264/10.

(140046259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Nordshein Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.882.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire

L'Assemblée a décidée de nommer a partir du 15 Mars 2014 comme Commissaire aux Comptes la société Monterey Audit sàrl, avec siège L-2163 Luxembourg 29 avenue Monterey pour une durée indéterminée

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Luxembourg, le 15 Mars 2014.

Référence de publication: 2014040268/12.

(140046160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Radiant Systems International 2, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 135.071.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040265/10.

(140046258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Nexeo Solutions Luxembourg Holding Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.056.780,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 154.695.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 12 mars 2014

En date du 12 mars 2014, l'associé unique de la société a pris connaissance de la démission de Madame Johanna van Oort en tant que gérant de classe A, et ce avec effet au 13 mars 2014.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Richard Brekelmans, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam au Pays-Bas, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe A, et ce avec effet au 13 mars 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Madame Lindsay Germano
- Monsieur Richard Brekelmans

Gérant de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant de classe B Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014040259/27.

(140046052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Octans Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.245.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Octans Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2014040274/14.

(140046525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Lakes Japan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.898.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 12 mars 2014:

- Ancienne situation associées:

Elliott International, L.P.: 8.125 parts sociales

Elliott Associates, L.P.: 4.375 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Pegasus (Italy) Investments LLC, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware sous le n° 54880698100, avec siège social à 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington (Etats-Unis d'Amérique)	8.125
Elliott Associates, L.P., inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware sous le n° 8602340133, avec siège social à 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County de New Castle (Etats-Unis d'Amérique)	4.375
Total	<u>12.500</u>

Luxembourg, le 14.3.2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Lakes Japan Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014040205/25.

(140046053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Octans Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.245.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Octans Investments S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2014040275/14.

(140046531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Oster Holding AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 76.680.

Die Aktionäre haben in einer ordentlichen Hauptversammlung vom 05.03.2014 beschlossen,

1. Frau Katharina VON RANDOW wird mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.

2. Herr Régis LUX, Privatbeamter, geboren am 11.10.1969 in Hayange (F), mit beruflicher Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, wird mit sofortiger Wirkung zum neuen Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ernannt, bis zur ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

3. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Romain ZIMMER und Alhard von KETELHODT sowie des Commissaire aux comptes EUROPEAN AUDIT S.à r.l. werden bis zur ordentlichen Hauptversammlung verlängert, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Der Verwaltungsrat hat mit Datum vom 06.03.2014 beschlossen und festgestellt,

Herrn Régis LUX, Privatangestellter, geboren am 11.10.1969, in Hayange (F), mit beruflicher Anschrift in 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, mit sofortiger Wirkung zum Delegierten des Verwaltungsrates zur täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft zu ernennen.

Référence de publication: 2014040282/19.

(140046604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Patrimo Invest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 143.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 mars 2014.

Référence de publication: 2014040287/10.

(140046721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

LLIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.014.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2014040876/11.

(140047141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

ID Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 84.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 février 2014

Les membres du Conseil d'administration décident de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Ils prennent note qu'à partir du 1^{er} mars 2014, la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Idriss DJABALLAH et de Madame Lancy WU sera la suivante: L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2014.

ID TECHNOLOGIES S.A.

Référence de publication: 2014040160/16.

(140046210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

S.S.V. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 33.503.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 30 janvier 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Madame Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, Madame Ingrid CERNICCHI et Madame Laurence BIVER, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour S.S.V HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014041041/17.

(140046996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2014.

Jet Drinks Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 158.607.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat datés du 1^{er} octobre 2013 que les parts sociales de la société de EUR 125,-, chacune, sont désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts sociales
Futero S.à r.l. 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Luxembourg.

Jet Drinks Lux S. à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2014040185/21.

(140046383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pierrot, S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.887.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014040289/12.

(140046132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pierrot, S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.887.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014040290/12.

(140046133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pacific Europe Invest S.A.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 42.153.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040294/10.

(140046265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Planck and Co Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 95.800.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040309/10.

(140046594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

PN LUX Soparfi, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9976 Sassel, 8, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 97.021.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040311/10.

(140046591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pre-Moderna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 139.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2013.

Référence de publication: 2014040318/10.

(140045997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pieter Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 165.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040303/9.

(140046770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

PAI partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 136.689.

Il y a lieu de modifier le l'adresse du gérant, à savoir Monsieur Benoît Chéron, à 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014040295/13.

(140046199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Principal Residential Investment Mortgages 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 158.681.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2014040293/13.

(140046761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pieter Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 165.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040304/9.

(140046771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.546.

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-sixth of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the general partner of Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A. (hereinafter the "Company"), a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.546, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 August 2013, under number 1915. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 30 December 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

pursuant to a power given by a resolution of the board of managers of the general partner of the Company dated 25 February 2014.

A copy of the minutes of said resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 21 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1915 on 8 August 2013.

2) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is set at four hundred twenty-six thousand one hundred eighty-seven United States Dollars and sixty-two cents (USD 426,187.62), represented by (i) five million five hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-one (5,579,561) redeemable class A shares (the "Class A Redeemable Shares"), (ii) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B1 shares (the "Class B1 Redeemable Shares"), (iii) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B2 shares (the "Class B2 Redeemable Shares"), (iv) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B3 shares (the "Class B3 Redeemable Shares"), (v) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B4 shares (the "Class B4 Redeemable Shares" and together with the Class B1 Redeemable Shares, the Class B2 Redeemable Shares and the Class B3 Redeemable Shares, the "Class B Redeemable Shares"), (vi) nine hundred twenty thousand nine hundred twenty-seven (920,927) redeemable class C1 shares (the "Class C1 Redeemable Shares"), (vii) nine hundred twenty thousand nine hundred twenty-seven (920,927) redeemable class C2 shares (the "Class C2 Redeemable Shares"), (viii) nine hundred twenty thousand nine hundred twenty-seven (920,927) redeemable class C3 shares (the "Class C3 Redeemable Shares"), (ix) nine hundred twenty thousand nine hundred twenty-seven (920,927) redeemable class C4 shares (the "Class C4 Redeemable Shares" and together with the Class C1 Redeemable Shares, the Class C2 Redeemable Shares and the Class C3 Redeemable Shares, the "Class C Redeemable Shares" and together with the Class A Redeemable Shares and the Class B Redeemable Shares, the "Redeemable Shares") and one (1) unlimited share (the "Unlimited Share") with a nominal value of one cent (USD 0.01) each. The Unlimited Share is held by the general partner (associé commandité). The Redeemable Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the "Shares".

3) According to article 6.1 of the articles of association, the authorised capital, excluding the share capital, is set at thirty-four million nine hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-four United States Dollars and thirty-eight cents (USD 34,988,884.38), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred twenty thousand four hundred thirty-eight (499,920,438) Class A Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B1 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B2 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B3 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B4 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred sixty thousand nine hundred six (374,860,906) Class C1 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred sixty thousand nine hundred six (374,860,906) Class C2 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred sixty thousand nine hundred six (374,860,906) Class C3 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and three hundred seventy-four million eight hundred sixty thousand nine hundred six (374,860,906) Class C4 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each.

4) Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company, the general partner of the Company is authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders during a period of five (5) years from the date of publication of the articles of association of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5) In the resolutions of the board of managers of the general partner of the Company dated 25 February 2014, the board of managers has resolved (a) to increase the Company's share capital by an amount of two hundred twenty-nine United States Dollars (USD 229) United States Dollars so as to raise it from its current amount of four hundred twenty-six thousand one hundred eighty-seven United States Dollars and sixty-two cents (USD 426,187.62) up to four hundred twenty-six thousand four hundred sixteen United States Dollars and sixty-two cents (USD 426,416.62) through the issue of (i) five thousand seven hundred twenty-five (5,725) Class C1 Redeemable Shares, (ii) five thousand seven hundred twenty-five (5,725) Class C2 Redeemable shares, (iii) five thousand seven hundred twenty-five (5,725) Class C3 Redeemable Shares and (iv) five thousand seven hundred twenty-five (5,725) Class C4 Redeemable Shares having a nominal value of one cent (USD 0.01) each, and (b) to waive the preferential right of the existing shareholders to subscribe for such shares (the "Capital Increase").

6) The i) five thousand seven hundred twenty-five (5,725) Class C1 Redeemable Shares, (ii) five thousand seven hundred twenty-five (5,725) Class C2 Redeemable shares, (iii) five thousand seven hundred twenty-five (5,725) Class C3 Redeemable Shares and (iv) five thousand seven hundred twenty-five (5,725) Class C4 Redeemable Shares have been subscribed by Chad M. Mosman Revocable Trust Agreement, a trust established and existing under the laws of the state of North Carolina, United States of America for a price of two hundred twenty-nine United States Dollars (USD 229).

The shares so subscribed by Chad M. Mosman Revocable Trust Agreement have been fully paid up by a contribution in cash.

Proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced.

The total contribution of two hundred twenty-nine United States Dollars (USD 229) is entirely allocated to the share capital.

7) As a consequence of the aforementioned Capital Increase, article 5.1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at four hundred twenty-six thousand four hundred sixteen United States Dollars and sixty-two cents (USD 426,416.62), represented by (i) five million five hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-one (5,579,561) redeemable class A shares (the "Class A Redeemable Shares"), (ii) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B1 shares (the "Class B1 Redeemable Shares"), (iii) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B2 shares (the "Class B2 Redeemable Shares"), (iv) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B3 shares (the "Class B3 Redeemable Shares"), (v) eight million three hundred thirty-eight thousand eight hundred seventy-three (8,338,873) redeemable class B4 shares (the "Class B4 Redeemable Shares" and together with the Class B1 Redeemable Shares, the Class B2 Redeemable Shares and the Class B3 Redeemable Shares, the "Class B Redeemable Shares"), (vi) nine hundred twenty-six thousand six hundred fifty-two (926,652) redeemable class C1 shares (the "Class C1 Redeemable Shares"), (vii) nine hundred twenty-six thousand six hundred fifty-two (926,652) redeemable class C2 shares (the "Class C2 Redeemable Shares"), (viii) nine hundred twenty-six thousand six hundred fifty-two (926,652) redeemable class C3 shares (the "Class C3 Redeemable Shares"), (ix) nine hundred twenty-six thousand six hundred fifty-two (926,652) redeemable class C4 shares (the "Class C4 Redeemable Shares" and together with the Class C1 Redeemable Shares, the Class C2 Redeemable Shares and the Class C3 Redeemable Shares, the "Class C Redeemable Shares" and together with the Class A Redeemable Shares and the Class B Redeemable Shares, the "Redeemable Shares") and one (1) unlimited share (the "Unlimited Share") with a nominal value of one cent (USD 0.01) each. The Unlimited Share is held by the general partner (associé commandité). The Redeemable Shares and the Unlimited Share are hereafter together referred to as the "Shares".

8) As a consequence of the aforementioned Capital Increase, article 6.1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **6.1.** The authorised capital, excluding the share capital, is set at thirty-four million nine hundred eighty-eight thousand six hundred fifty-five United States Dollars and thirty-eight cents (USD 34,988,655.38), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred twenty thousand four hundred thirty-eight (499,920,438) Class A Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B1 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B2 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B3 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred eighty-one thousand ninety-four (374,881,094) Class B4 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred fifty-five thousand one hundred eighty-one (374,855,181) Class C1 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred

seventy-four million eight hundred fifty-five thousand one hundred eighty-one (374,855,181) Class C2 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each, three hundred seventy-four million eight hundred fifty-five thousand one hundred eighty-one (374,855,181) Class C3 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each and three hundred seventy-four million eight hundred fifty-five thousand one hundred eighty-one (374,855,181) Class C4 Redeemable Shares with a nominal value of one cent (USD 0.01) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the General Partner is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.”

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred and fifteen Euros (EUR 1,315.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Par devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Anne-Laure GIRAUDEAU, Avocat, résidant à Luxembourg, agissant en tant que représentante de l'associé commandité de Kaseya Luxembourg Holdings S.C.A. (ci-après la «Société»), une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.546, constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1915, le 8 août 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir donné par résolution du conseil de gérance de l'associé commandité de la Société en date du 25 février 2014.

Une copie du procès-verbal de ladite résolution, paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en la capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1915, le 8 août 2013.

2) Selon l'article 5.1 des statuts de la Société, le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent vingt-six mille cent quatre-vingt-sept dollars américains et soixante-deux centimes (USD 426.187,62), représenté par (i) cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-et-une (5.579.561) actions rachetables de catégorie A (les «Actions Rachetables de Catégorie A»), (ii) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B1 (les «Actions Rachetables de Catégorie B1»), (iii) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B2 (les «Actions Rachetables de Catégorie B2»), (iv) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B3 (les «Actions Rachetables de Catégorie B3»), (v) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B4 (les «Actions Rachetables de Catégorie B4»), désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie B1, les Actions Rachetables de Catégorie B2 et les Actions Rachetables de Catégorie B3, les «Actions Rachetables de Catégorie B»), (vi) neuf cent vingt mille neuf cent vingt-sept (920.927) actions rachetables de catégorie C1 (les «Actions Rachetables de Catégorie C1»), (vii) neuf cent vingt mille neuf cent vingt-sept (920.927) actions rachetables de catégorie C2 (les «Actions Rachetables de Catégorie C2»), (viii) neuf cent vingt mille neuf cent vingt-sept (920.927) actions rachetables de catégorie C3 (les «Actions Rachetables de Catégorie C3»), (ix) neuf cent vingt mille neuf

cent vingt-sept (920.927) actions rachetables de catégorie C4 (les «Actions Rachetables de Catégorie C4», désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie C1, les Actions Rachetables de Catégorie C2 et les Actions Rachetables de Catégorie C3, les «Actions Rachetables de Catégorie C», désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie A et les Actions Rachetables de Catégorie B, les «Actions Rachetables») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'associé commandité. Les Actions Rachetables et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «Actions».

3) Selon l'article 6.1 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social, est fixé à un montant de trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars américains et trente-huit centimes (USD 34.988.884,38), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt mille quatre cent trente-huit (499.920.438) Actions Rachetables de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B4 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent soixante mille neuf cent six (374.860.906) Actions Rachetables de Catégorie C1 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent soixante mille neuf cent six (374.860.906) Actions Rachetables de Catégorie C2 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent soixante mille neuf cent six (374.860.906) Actions Rachetables de Catégorie C3 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune et trois cent soixante-quatorze millions huit cent soixante mille neuf cent six (374.860.906) Actions Rachetables de Catégorie C4 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune.

4) Selon l'article 6.1 des statuts de la Société, l'associé commandité de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants.

5) Dans les résolutions du conseil de gérance de l'associé commandité de la Société en date du 25 février 2014, le conseil de gérance a décidé (a) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-neuf dollars américains (USD 229) afin de l'augmenter de son montant actuel de quatre cent vingt-six mille cent quatre-vingt-sept dollars américains et soixante-deux centimes (USD 426.187,62) à quatre cent vingt-six mille quatre cent seize dollars américains et soixante-deux centimes (USD 426.416,62) par l'émission de (i) cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) Actions Rachetables de Catégorie C1, (ii) cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) Actions Rachetables de Catégorie C2, (iii) cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) Actions Rachetables de Catégorie C3 et (iv) cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) Actions Rachetables de Catégorie C4, ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, et (b) sans réserver un droit préférentiel de souscription de ces actions pour les actionnaires existants (l'«Augmentation de Capital»).

6) Les (i) cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) Actions Rachetables de Catégorie C1, (ii) cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) Actions Rachetables de Catégorie C2, (iii) cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) Actions Rachetables de Catégorie C3 et (iv) cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) Actions Rachetables de Catégorie C4 ont été souscrites par Chad M. Mosman Revocable Trust Agreement, une société (trust) constituée et existant selon les lois de l'Etat de Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix de deux cent vingt-neuf dollars américains (USD 229).

Les actions ainsi souscrites par Chad M. Mosman Revocable Trust Agreement ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés.

L'apport total d'un montant de deux cent vingt-neuf dollars américains (USD 229) est entièrement affecté au capital social de la Société.

7) En conséquence de l'Augmentation de Capital susmentionnée, l'article 5.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent vingt-six mille quatre cent seize dollars américains et soixante-deux centimes (USD 426.416,62), représenté par (i) cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-et-une (5.579.561) actions rachetables de catégorie A (les «Actions Rachetables de Catégorie A»), (ii) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B1 (les «Actions Rachetables de Catégorie B1»), (iii) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B2 (les «Actions Rachetables de Catégorie B2»), (iv) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B3 (les «Actions Rachetables de Catégorie B3»), (v) huit millions trois cent trente-huit mille huit cent soixante-treize (8.338.873) actions rachetables de catégorie B4 (les «Actions

Rachetables de Catégorie B4», désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie B1, les Actions Rachetables de Catégorie B2 et les Actions Rachetables de Catégorie B3, les «Actions Rachetables de Catégorie B»), (vi) neuf cent vingt-six mille six cent cinquante-deux (926.652) actions rachetables de catégorie C1 (les «Actions Rachetables de Catégorie C1»), (vii) neuf cent vingt-six mille six cent cinquante-deux (926.652) actions rachetables de catégorie C2 (les «Actions Rachetables de Catégorie C2»), (viii) neuf cent vingt-six mille six cent cinquante-deux (926.652) actions rachetables de catégorie C3 (les «Actions Rachetables de Catégorie C3»), (ix) neuf cent vingt-six mille six cent cinquante-deux (926.652) actions rachetables de catégorie C4 (les «Actions Rachetables de Catégorie C4»), désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie C1, les Actions Rachetables de Catégorie C2 et les Actions Rachetables de Catégorie C3, les «Actions Rachetables de Catégorie C», désignées conjointement avec les Actions Rachetables de Catégorie A et les Actions Rachetables de Catégorie B, les «Actions Rachetables») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»), ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune. L'Action de Commandité est détenue par l'associé commandité. Les Actions Rachetables et l'Action de Commandité sont désignées ensemble ci-après les «Actions».)»

8) En conséquence de l'Augmentation de Capital susmentionnée, l'article 6.1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital autorisé, excluant le capital social, est fixé à un montant de trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent cinquante-cinq dollars américains et trente-huit centimes (USD 34.988.655,38), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt mille quatre cent trente-huit (499.920.438) Actions Rachetables de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent quatre-vingt-un mille quatre-vingt-quatorze (374.881.094) Actions Rachetables de Catégorie B4 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-une (374.855.181) Actions Rachetables de Catégorie C1 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-une (374.855.181) Actions Rachetables de Catégorie C2 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune, trois cent soixante-quatorze millions huit cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-une (374.855.181) Actions Rachetables de Catégorie C3 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune et trois cent soixante-quatorze millions huit cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-une (374.855.181) Actions Rachetables de Catégorie C4 ayant une valeur nominale d'un centime (USD 0,01) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, l'Associé Commandité est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à mille trois cent quinze euros (EUR 1.315,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 mars 2014. LAC/2014/10041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039522/293.

(140045272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Candy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123.125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 185.304.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third of March.

Before us Maître Francis KESSELER, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Nicolas Anthony Christopher CANDY, born in London (United Kingdom), on January 23, 1973, residing at The Penthouse One Hyde Park 100 Knightsbridge London SW1X 7LJ and

2. Mr. Christian Peter CANDY, born in London (United Kingdom), on July 31, 1974, residing at Villa Lilly Lou 6, Ruelle Sainte Devote 98000 Monaco,

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of the two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 as amended and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Candy Investments S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be reappointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2014.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, duly represented, declare to subscribe the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each as follows:

- Mr. Nicolas Anthony Christopher CANDY, pre-named, six thousand two hundred and fifty (6.250) shares
- Mr. Christian Peter CANDY, pre-named, six thousand two hundred and fifty (6.250) shares

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company.

60642

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and managers of the category B of the company for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Steven SMITH, company director, born in Redruth (United Kingdom), on June 24, 1959, residing at GY2 4RB St Sampsons (Guernsey), Hawkesbury, Braye du Val.

Managers of the category B:

- Ms. Katia CAMBON, company director, born in Le Raincy (France), on May 24, 1972, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Sébastien ANDRE, company director, born in Metz (France), on October 29, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X. Septembre.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed.

The above appearing parties hereby give further power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Nicolas Anthony Christopher CANDY, né à Londres (Royaume-Uni), le 23 janvier 1973, demeurant à The Penthouse One Hyde Park 100 Knightsbridge London SW1X 7LJ,

2. Monsieur Christian Peter CANDY, né à Londres (Royaume-Uni), le 31 juillet 1974, demeurant à Villa Lilly Lou 6, Ruelle Sainte Devote 98000 Monaco,

Ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparants, représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Candy Investments S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être

repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune comme suit:

- Monsieur Nicolas Anthony Christopher CANDY, prénommé, six mille deux cent cinquante (6.250) actions
- Monsieur Christian Peter CANDY, prénommé, six mille deux cent cinquante (6.250) actions

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Steven SMITH, administrateur de sociétés, né à Redruth (Royaume-Uni), le 24 juin 1959, demeurant professionnellement à GY2 4RB St Sampsons (Guernesey), Hawkesbury, Braye du Val.

Gérants de catégorie B:

- Madame Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 juin 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-2551 Luxembourg, 123-125, avenue du X. Septembre.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Les comparants donnent encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande des comparants, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mars 2014. Relation: EAC/2014/3553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039337/381.

(140045756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Electro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4734 Pétange, 2, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.316.

STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre février

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

ONT COMPARU:

1. La société anonyme Rainier Invest S.A., avec son siège social à L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel, constitué en date du 11 décembre 2008 suivant acte reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B143.653, publié au Mémorial C en date du 13 janvier 2009, numéro 74, page 3.545;

Ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean-Paul DUARTE, demeurant professionnellement à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare;

2. Monsieur Paulo VIDAL, né le 18 février 1967 à Aveiro (Portugal), demeurant à L-3249 Bettembourg, 2, rue de la Libération

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «ELECTRO SUD S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Pétange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'une société d'électricité générale, effectuant notamment des travaux d'installations électriques, des contrôles d'accès domotique, de câblage informatique, de transformations, de réparations, d'entretien, y compris l'achat et la vente en gros et en détail de tous produits y relatifs.

La société pourra également exercer l'activité d'installateur de systèmes d'alarmes et de sécurité.

La société a également pour objet l'achat, la vente, l'échange, la gestion d'immeubles et la promotion immobilière.

Pour réaliser ce but, elle peut faire, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou de nature à en faciliter la réalisation et l'extension.

La société pourra accorder des hypothèques ou garanties, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. Elle pourra également s'intéresser par voie d'apport, de fusion, d'absorption, de constitution, de participation, de crédits, d'achats d'actions, parts, obligations ou toute autre à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement de ses affaires.

La société peut, au Luxembourg et à l'étranger, créer des succursales, participer à d'autres entreprises et conclure tous contrats propres à développer son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-€), représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur, sous réserve telles que prévues par les dispositions légales.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, l'administrateur restant de la catégorie a le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Chaque référence contenue dans les présents statuts et faite au conseil d'administration est une référence à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire et aussi longtemps que la société ne dispose que d'un seul actionnaire.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier Président du Conseil d'Administration sera par exception nommé par l'assemblée générale extraordinaire suivant la constitution de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaire/administrateurs ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée à l'égard de tiers:

a. par la signature individuelle de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul actionnaire.

b. soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature obligatoirement conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué pour le cas où la société est gérée par un conseil d'administration.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les actions sont intégralement souscrites comme suit:

1. La société anonyme Rainier Invest S.A., avec son siège social à L-1213 Luxembourg,	
2, rue Caroline Baldauff-Rothermel,	50 actions
2. Monsieur Paulo VIDAL, né le 18 février 1967 à Aveiro (Portugal), demeurant à L-3249 Bettembourg,	
2, rue de la Libération.	<u>50 actions</u>
Total	100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-€) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille six cent cinquante euros (1.650.-€).

Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, honoraires et dépenses relatives aux présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui d'administrateur délégué à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

1. Monsieur Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, né le 26 mai 1971 à Pétange, demeurant professionnellement à L-4873 Lamadelaine, 84 avenue de la Gare.

2. Monsieur Paulo VIDAL, né le 18 février 1967 à Aveiro (Portugal), demeurant à L-3249 Bettembourg, 2, rue de la Libération.

3. Monsieur Vincent MATTERN, né le 30 juillet 1967 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-4873 Lamadelaine, 84 avenue de la Gare.

3.- Est nommé administrateur délégué pour une durée de six ans:

Monsieur Paulo VIDAL, né le 18 février 1967 à Aveiro (Portugal), demeurant à L-3249 Bettembourg, 2, rue de la Libération.

La société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de M. Duarte et M. Vidal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Fabrice GRAINDORGE, demeurant professionnellement à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

4.- Le siège social est établi à L-4734 Pétange, 2, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de

se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: J-P- DUARTE, P. VIDAL, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 mars 2014. Relation: EAC/2014/3185. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014039402/157.

(140045937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

CEP IV Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 185.280.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of January,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

CEP IV Participations S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary dated January 17, 2014 and currently under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, and whose articles of incorporation have not yet been amended,

hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given on January 17, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereinafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also select and hire service providers for its own purposes or on behalf of related parties.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments

relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CEP IV Advisor S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one (1) Euro (EUR 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the “Sole Manager”) or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the “Board of Managers”). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single

signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Title IV - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand fourteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP IV Participations S.à r.l., prenamed declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977 in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;

- CEP IV Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-272326 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town KY1-9002, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

CEP IV Participations S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée par acte notarié du soussigné en date du 17 janvier 2014, actuellement en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts n'ont pas été modifiés,

ici représentée par Mademoiselle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également choisir et engager des prestataires de services à ses propres fins ou pour le compte des parties concernées.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CEP IV Advisor S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définies par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Art. 8. Droits des actionnaires. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV - Assemblée des actionnaires

Art. 18. Assemblée des actionnaires. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

Titre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

Titre VI - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP IV Participations S.à r.l., susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la libre disposition de la Société.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mlle Barbara Imbs, Associate Vice President, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- M. Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;

- CEP IV Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-272326, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, îles Cayman.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1284. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039357/439.

(140045108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

De Feierläscher, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 145.873.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1) Madame Olivera SICAJA, employée, né à Gornji Vakuf (Bosnie-Herzégovine), le 8 octobre 1982, demeurant à L-8478 Eischen, 9, rue de Waltzing,

ici représentée par Monsieur Joël SIMON, agent d'assurance, demeurant à L-3763 Tetange, 105, rue de l'eau, en vertu d'une procuration lui donnée.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Joël SIMON, agent d'assurance, né à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1967, demeurant à L-3763 Tetange, 105, rue de l'eau,

agissant en son nom personnel.

3) Monsieur Grégory KIEFFER, employé, né à Luxembourg le 15 avril 1990, demeurant à L-8471 Eischen, 12, rue de la gare,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants déclarent être les associés de la société à responsabilité limitée "De Feierläscher", établie et ayant son siège social à L-3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 23 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 967 du 8 mai 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 145873.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3651 Kayl, 48, rue Joseph Müller à L-1818 Howald (commune de Hesperange), 4, rue des Joncs, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Howald (commune de Hesperange).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.»

Deuxième résolution

Les associés décident d'adapter l'objet social de la manière suivante, et modifie en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur qui suit:

“ **Art. 5.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la maintenance, l'installation et le négoce de tout produit de protection et de prévention incendie et produits connexes, ainsi que toutes formations et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et toutes opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.”

Troisième résolution

Les associés décident de nommer pour une durée indéterminée un 2^{ème} gérant dans la société savoir:

- Monsieur KIEFFER Grégory, employé, né à Luxembourg le 15 avril 1990, demeurant à L-8471 Eischen, 12, rue de la gare, en tant que gérant technique.

Suite à cette nomination les gérants techniques sont:

1) Monsieur Joël SIMON, agent d'assurance, né à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 1967, demeurant à L-3763 Tetange, 105, rue de l'eau.

2) Monsieur KIEFFER Grégory, employé, né à Luxembourg le 15 avril 1990, demeurant à L-8471 Eischen, 12, rue de la gare.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants techniques.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: SIMON, KIEFFER J., KIEFFER G., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/03/2014. Relation: EAC/2014/3780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039373/62.

(140045656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

First Data International Luxembourg VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 151.024.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG VIII S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.024 (the Company).

The Company has been incorporated in Bermuda on January 17, 2006 and migrated to Luxembourg by way of a notarial deed of the undersigned notary, dated January 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 484, page 23190, dated March 5, 2010 (the "Articles"). The Articles have been amended by way of a notarial deed of the undersigned notary, dated December 19, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 592, page 28385, dated March 6, 2012 and then lastly modified by way of a notarial deed of the undersigned notary, dated July 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2221, page 106590, dated September 6, 2012.

First Data International Luxembourg III S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8 avenue Charles De

Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.176 in its capacity as sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

Hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zenon Bernard, Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 20 January 2014. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Sole Shareholder represents the entire share capital of FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG VIII S.à r.l., a (société à responsabilité limitée), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.024, incorporated in Bermuda on January 17, 2006 and migrated to Luxembourg by way of a notarial deed of the undersigned notary, dated January 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 484, page 23190, dated March 5, 2010.

II. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, fully paid up. III. That the Sole Shareholder owns the totality of shares of the Company;

IV. That the Sole Shareholder approves the report of the managers for the financial year ended on 31 October 2013;

V. That the Sole Shareholder approves the balance sheet and the profit and loss account for the financial year ended on 31 October 2013;

VI. That the Sole Shareholder grants discharge to all managers of the Company, from any liabilities for the exercise of their mandate for the financial year ended on 31 October 2013;

VII. That the Sole Shareholder holds all of the shares of the Company and that as Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

VIII. That the here represented Sole Shareholder appoints Erik Wilms as liquidator of the Company and said liquidator, in this capacity declares that all the liabilities of the Company have been paid apart from the liability towards the Sole Shareholder, which the latter hereby confirms to assume, and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed;

IX. That the shareholder's register of the dissolved Company has been cancelled.

X. That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

XI. The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the shareholders;

XII. That the liquidation of the Company is done and finalised;

XIII. That full discharge is granted to the managers of the Company for their mandate.

XIV. That full discharge is also granted to the "commissaire-to-the-liquidation", C.A.S. Services S.A., prenamed;

XV. That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

There being no further business, the Meeting is closed.

Declaration - Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit janvier

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.024 (la Société).

La Société a été constituée aux Bermudes le 17 janvier 2006 et a transféré son siège social au Luxembourg par un acte reçu par le notaire instrumentant le 27 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 484, page 23190, en date du 5 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentant le 19 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 592, page 28385, en date du 6 mars 2012 et dernièrement modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentant le 30 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 2221, page 106590, en date du 6 septembre 2012.

First Data International Luxembourg III S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.176;

Représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, demeurant professionnellement 5 rue Zénon Bernard, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 janvier 2014

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I. Que la Société dénommée FIRST DATA INTERNATIONAL LUXEMBOURG VIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.024 (la Société). La Société a été constituée aux Bermudes le 17 janvier 2006 et a transféré son siège social au Luxembourg par un acte reçu par le notaire instrumentant le 27 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 484, page 23190, en date du 5 mars 2010.

II. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.-EUR) représenté par douze mille cinq cents parts sociales avec une valeur nominale de un euro (1.- EUR).

III. Que l'Actionnaire Unique, possède la totalité des actions de la Société.

IV. Que l'Actionnaire Unique approuve le rapport de gestion établi par les gérants de la Société pour l'année comptable se terminant le 31 octobre 2013.

V. Que l'Actionnaire Unique approuve les comptes annuels de la Société pour l'année comptable se terminant le 31 octobre 2013.

VI. Que l'Actionnaire Unique donne quitus aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats sociaux respectifs lors l'année comptable se terminant le 31 octobre 2013.

VII. Que l'Actionnaire Unique siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VIII. Que les actionnaires, désigne Mr. Erik Wilms comme liquidateur de la Société, que ce dernier en cette qualité déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

IX. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

X. Que l'actif restant est réparti à l'Actionnaire Unique.

XI. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné «commissaire à la liquidation» par l'Actionnaire Unique de la Société.

XII. Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

XIII. Que le quitus plein et entier est donné aux gérants pour leur mandats respectifs.

XIV. Que le quitus plein et entier est également accordée au «commissaire à la liquidation», C.A.S. Services S.A., précitée.

XV. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la Séance est levée.

Déclaration - Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête du présent acte.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2003. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039417/159.

(140045452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the General Partner of the partnership limited by shares existing under the form of a SICAR "FONDATIONS Capital I S.C.A., SICAR", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.317, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1685, dated August 9, 2007,

which bylaws have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 25th, 2013, published in the Mémorial C number 2304 of September 19th, 2013.

by virtue of the authority conferred by decision of the General Partner's Board of Directors, taken at its meeting of December 2nd, 2013

Extracts of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the notary to record his declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed company "FONDATIONS Capital I S.C.A., SICAR", amounts to at two hundred sixty-one million two hundred thirteen thousand four hundred ten euro (EUR 261,213,410.-) represented by:

- ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10),
- two million three hundred thirty-one thousand two hundred fifty (2,331,250) fully paid A Ordinary Shares,
- eighteen million one hundred eighty-three thousand seven hundred fifty-six (18,183,756) fully paid B Ordinary Shares
- five million four hundred eight thousand five hundred four (5,408,504) fully paid B2 Ordinary Shares
- one hundred ninety-seven thousand eight hundred twenty-one (197,821) fully paid C Ordinary Shares

II.- That on terms of article 5.1 and following, of the articles of association, the authorized capital has been fixed at two billion Euro (EUR 2,000,000,000.-) and the general partner has been authorized until August 29th, 2014, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner's Board of Directors, in its meeting of December 2nd, 2013 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of two million two hundred forty-two thousand three hundred and ten euro (EUR 2,242,310.-) so as to raise the subscribed capital of the SICAR from its present amount of two hundred sixty-one million two hundred thirteen thousand four hundred ten euro (EUR 261,213,410.-), to two hundred sixty-three million four hundred fifty-five thousand seven hundred and twenty euro (EUR 263,455,720.-), with a share premium of an amount of two hundred ninety-one (EUR 291.-) allocated to the class C Ordinary Shares issued, being a total contribution of two million two hundred forty-two thousand six hundred one euro (EUR 2,242,601.-) by the creation and issue of:

- twenty thousand one hundred forty-seven (20,147) class A ordinary shares (the "Class A ordinary shares")
- one hundred fifty-seven thousand one hundred forty-eight (157,148) class B ordinary shares (the "Class B ordinary shares")
- forty-six thousand seven hundred forty-two (46,742) class B2 ordinary shares (the "Class B2 ordinary shares")
- one hundred ninety-four (194) class C ordinary shares (the "Class C ordinary shares")

The two hundred twenty-four thousand two hundred thirty-one (224,231) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

Investors	Class of shares	Number of share	Share premium Class C	Payment
FJI VIII LLC	A	20,147		201,470
Société Générale Bank and Trust	B	52,383		523,830
ACM Vie S.A.	B	14,908		149,080
ACM Vie Mut	B	4,030		40,300
ACM IARD	B	1,209		12,090
Valimar 3	B	32,235		322,350
Bayerische Landesbank	B	52,383		523,830
Hôtel et Finance	B2	10,880		108,800
Newbury Partners	B2	8,059		80,590
European Mid Market Secondary Fund II L.P.	B2	3,489		34,890
Access Secondary Bridge Fund L.P.	B2	15,151		151,510
Access Capital Fund V L.P. Growth BuyOut Europe	B2	6,539		65,390
Access Capital Fund V FCPR Growth Buy Out Europe	B2	835		8,350
Allocation PE Europe III FCPR	B2	1,160		11,600
NVPC AI FCPR	B2	629		6,290
Xavier Marin	C	109	163.5	1,253.50
Philippe Renaud	C	60	90	690
Philippe Bernard	C	8	12	92
Charles-Henri Chaliac	C	17	25.50	195.50

IV.- The two hundred twenty four thousand two hundred thirty-one (224,231) new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, as was certified to the attesting notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

V.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5.2, 5.2.1 and 5.2.2, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **5.2.** In accordance with the SICAR Law, the issued capital of the SICAR is set at two hundred sixty-three million four hundred fifty-five thousand seven hundred and twenty euro (EUR 263,455,720.-), represented by:

5.2.1. ten (10) fully paid General Partner's Shares with a par value of ten Euro (EUR 10) held by Fondations Capital Management S.A. acting as associé commandité (general partner) which shall be solely responsible for the management of the SICAR; and

5.2.2. two million three hundred fifty-one thousand three hundred ninety seven (2,351,397) fully paid A Ordinary Shares, eighteen million three hundred forty thousand nine hundred four (18,340,904) fully paid B Ordinary Shares and five million four hundred fifty-five thousand two hundred forty-six (5,455,246) fully paid B2 Ordinary Shares (the B and B2 Ordinary Shares will be held by Investors vested with co-investment rights as set forth in article 28) and one hundred ninety-eight thousand fifteen (198,015) fully paid C Ordinary Shares (to be held by the General Partner), all with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, held by the "associés commanditaires" (limited partners).

In addition, all class C Ordinary Shares have been issued with a 15% Share Premium, amounting to a total of two hundred ninety-seven thousand twenty-two euro and fifty cents (EUR 297,022.50)."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, soussigné.

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, (ci-après le "mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A., SICAR", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.317 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 1685 du 9 août 2007,

et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte, reçu en date du 25 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2304 du 19 septembre 2013,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration de l'Associé commandité, prise en sa réunion du 2 décembre 2013

Un extrait de ce procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Fondations Capital I S.C.A. SICAR", susnommée, s'élève actuellement à deux cent soixante-et-un millions deux cent treize mille quatre cent dix euros (EUR 261.213.410,-), représenté par:

- Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-)
- Deux millions trois cent trente-et-un mille deux cent cinquante (2.331.250) Actions de Catégorie A,
- dix-huit millions cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante-six (18.183.756) Actions de Catégorie B,
- cinq millions quatre cent huit mille cinq cent quatre (5.408.504) Actions de Catégorie B2
- cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent vingt-et-un (197.821) Actions de Catégorie C

II.- Qu'aux termes de l'article 5.1 et suivants des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 29 août 2014, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration de l'associé commandité, en sa réunion du 02 décembre 2013 et en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social totale, dans les limites du capital autorisé, à concurrence de deux millions deux cents quarante-deux mille trois cents dix euro (EUR 2.242.310) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de deux cent soixante-et-un millions deux cent treize mille quatre cent dix euros (EUR 261.213.410), à deux cent soixante-trois millions quatre cent cinquante-cinq et sept cent vingt euro (EUR 263.455.720), avec une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 291) attribuée aux actions ordinaires de catégorie C émises, soit un apport total de deux millions deux cent quarante-deux mille six cent et un euros (EUR 2.242.601) par la création et l'émission de:

- vingt mille cent quarante-sept (20.147) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions Ordinaires de Catégorie A");
- cent cinquante-sept mille cent quarante huit (157.148) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions Ordinaires de Catégorie B");
- quarante six mille sept cent quarante deux (46.742) actions ordinaires de catégorie B2 (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2"); et
- cent quatre-vingt-quatorze (194) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions Ordinaires de Catégorie C").

Les deux cent vingt quatre mille deux cent trente et une (224.231) nouvelles actions ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire comme suit:

Investors	Class of shares	Number of share	Share premium Class C	Payment
FJI VIII LLC	A	20.147		201.470
Société Générale Bank and Trust	B	52.383		523.830
ACM Vie S.A.	B	14.908		149.080
ACM Vie Mut	B	4.030		40.300
ACM IARD	B	1.209		12.090
Valimar 3	B	32.235		322.350
Bayerische Landesbank	B	52.383		523.830
Hôtel et Finance	B2	10.880		108.800
Newbury Partners	B2	8.059		80.590
European Mid Market Secondary Fund II L.P.	B2	3.489		34.890
Access Secondary Bridge Fund L.P.	B2	15.151		151.510
Access Capital Fund V L.P. Growth Buy Out Europe	B2	6.539		65.390
Access Capital Fund V FCPR Growth Buy Out Europe	B2	8.350		835
Allocation PE Europe III FCPR	B2	1.160		11.600
NVPC AI FCPR	B2	629		6.290
Xavier Marin	C	109	163.5	1.253,50
Philippe Renault	C	60	90	690
Philippe Bernard	C	8	12	92
Charles-Henri Chaliac	C	17	25.50	195,50

IV.- Que les deux cent vingt quatre mille deux cent trente et une (224.231) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et entièrement libérées en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

V.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5.2, 5.2.1 et 5.2.2. des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« 5.2. Conformément à la Loi SICAR, le capital souscrit de la SICAR est établi à deux cent soixante-trois millions quatre cent cinquante cinq mille sept cent vingt euros (EUR 263.455.720), représenté par:

5.2.1. Dix (10) actions entièrement libérées de l'Associé Commandité avec une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune détenues par Fondations Capital Management S.A., agissant au titre d'Associé Commandité qui sera le seul responsable de la gestion de la SICAR; et

5.2.2. Deux millions trois cent cinquante et un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept (2.351.397) Actions de Catégorie A, dix-huit millions trois cent quarante mille neuf cent quatre (18.340.904) Actions de Catégorie B, cinq millions quatre cent cinquante cinq mille deux cent quarante-six (5.455.246) Actions de Catégorie B2 (les Actions B et B2 sont détenues par les investisseurs ayant des droits de co-investissement, conformément à l'article 28) et cent quatre-vingt-dix-huit mille quinze (198.015) Actions de Catégorie C (détenues par l'Associé Commandité), toutes ayant une valeur nominale de dix Euros chacune (EUR 10,-) et détenues par les Associés Commanditaires ("limited partners").

En outre, toutes les Actions Ordinaires C ont été émises avec une prime d'émission de 15%, pour un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 297.022,50).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ la somme de trois mille euros (EUR 3.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039423/209.

(140045619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.088.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the general partner (the GP) of the investment company in venture capital existing under the form of a partnership limited by shares (société d'investissement en capital à risque, société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR" (hereinafter, the Company), with registered office at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 143088, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of November 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2927, dated December 9, 2008, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, of November 24, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 288, dated February 2, 2012,

by virtue of one (1) power of attorney granted by resolutions of the GP taken on July 30, 2012.

a copy of said resolutions, signed ne varietur by the proxyholder of the board of managers of the GP and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The board of managers of the GP, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The subscribed share capital of the Company is set at twenty million four hundred fifty thousand five hundred Euro (EUR 20.450.500,00) divided into:

(i) forty thousand six hundred twenty (40.620) class A shares (the Class A Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up;

(ii) two hundred eighty (280) class B shares (the Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) one (1) class C share (the Class C Share), held by the GP, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

II. That on terms of article 5 of the articles of association, the authorized capital has been set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.00) and the GP has been authorized until December 9, 2013, to increase the capital of the Company, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the board of managers of the GP, in its resolutions taken on July 30, 2012 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of two million three hundred five thousand Euro (EUR 2.305.000,00) so as to raise the subscribed capital from its present amount of twenty million four hundred fifty thousand five hundred Euro (EUR 20.450.500,00) to the amount of twenty-two million seven hundred fifty-five thousand five hundred Euro (EUR 22.755.500,00), by the creation and issuance of:

- two thousand two hundred fifty (2.250) class A1 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up;

- two thousand three hundred sixty (2.360) class A2 shares of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up.

IV. That still pursuant to the powers conferred to the board of managers of the GP, on terms of Article 5 of the articles of incorporation, allowing notably the latter to limit the exercise of the preferential subscription right by the shareholders, the board of managers of the GP has allowed the subscription of all the new shares by the Company's shareholders.

V. That the four thousand six hundred ten (4.610) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Company's bank accounts, so that the total amount of two million three hundred five thousand Euro (EUR 2.305.000,00) has been at the free disposal of the Company.

VI. That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5 of the articles of association of the Company, has therefore been modified and reads as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at twenty-two million seven hundred fifty-five thousand five hundred Euro (EUR 22.755.500,00) divided into:

(i) forty-five thousand two hundred thirty (45.230) class A shares (Class A Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; the Class A Shares are composed of sub-types of shares all vested with the same rights, except with respect to their relative share of the Management Fee and co-investment rights, as follows:

(a) Class A1 Shares are allocated to Investors whose Commitment is equal to or higher than five million Euro (EUR 5.000.000,00) (Class A1 Shareholders),

(b) Class A2 Shares are allocated to Investors whose Commitment is less than five million Euro (EUR 5.000.000,00) (Class A2 Shareholders).

(ii) two hundred eighty (280) class B shares (Class B Shares), all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) one (1) class C share (the Class C Share), held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

The Class A Shares and Class B Shares are individually referred to as a “Share” and together as the “Shares”. Holders of Class A Shares and/or Class B Shares are individually referred to as a “Shareholder” and together as “Shareholders”. The Shares may only be held or acquired by Persons qualifying as a Well Informed Investors.

The authorized share capital and the maximum amount of share capital of the Company amount to two hundred fifty million Euros (EUR 250.000.000,00) divided into:

(i) Four hundred ninety nine thousand seven hundred nineteen (499.719) Class A shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; composed of Class A1 and Class A2 shares;

(ii) Two hundred eighty (280) Class B shares, all with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00) each, fully paid up; and

(iii) One (1) Class C share which shall only be held by the General Partner, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500,00), fully paid up.

By virtue of the Company's maximum authorized share capital and within the total maximum amount of two hundred fifty million Euro (EUR 250.000.000,00), the General Partner may, at its sole discretion, increase the share capital within the limit of the authorized share capital and increase the number of Class A Shares, by up to an additional four hundred fifty-nine thousand ninety-nine (459,099) Class A Shares fully paid up, and is authorized and empowered to:

(i) realize any increase of the share capital within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Class A Shares against payment in cash;

(ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the amount of any share premium to be paid on the Class A Shares if any, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Class A Shares; and,

(iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Class A Shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized share capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

Following each increase of the subscribed share capital, realized and duly stated in the form provided for by law, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the capital increase; such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000,00).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gaelle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité (l'Associé Commandité) de la société en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions «Edmond de Rothschild Private Equity China S.C.A., SICAR» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143088, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2927 du 9 décembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 24 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 288 du 2 février 2012,

en vertu d'une (1) procuration conférée par résolutions des gérants de l'Associé Commandité, prises en date du 30 juillet 2012,

une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du conseil de gérance de l'Associé Commandité et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt millions quatre cent cinquante mille cinq cents Euro (EUR 20.450.500,00), divisé en:

(i) quarante mille six cent vingt (40.620) actions de classe A (Actions de Classe A), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérées. Les Actions de Classe A sont composées de sous-classes d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, sauf en ce qui concerne les Indemnités de Direction et les droits de co-investissement, de la manière suivante:

(ii) deux cent quatre-vingt (280) actions de Classe B (Actions de Classe B), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées; et

(iii) une (1) action de Classe C (l'Action de Classe C), détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent Euro (EUR 500,00), intégralement libérée.

II. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00) et l'Associé Commandité a été autorisé à décider, jusqu'au 9 décembre 2013, de procéder à la réalisation d'augmentations de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, en ses décisions prises le 30 juillet 2012 et en vertu des pouvoirs lui ayant été conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux millions trois cent cinq mille Euro (EUR 2.305.000,00), afin de porter le capital social souscrit de vingt millions quatre cent cinquante mille cinq cents Euro (EUR 20.450.500,00) à vingt-deux millions sept cent cinquante-cinq mille cinq cents Euro (EUR 22.755.500,00), par la création et l'émission de:

- deux mille deux cent cinquante (2.250) actions ordinaires de classe A1 d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées;

- deux mille trois cent soixante (2.360) actions ordinaires de classe A2, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, toutes libérées.

IV. Que le conseil de gérance de l'Associé Commandité, conformément aux pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, l'autorisant notamment à limiter l'exercice du droit préférentiel de souscription des associés, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires de la Société.

V. Que les quatre mille six cent dix (4.610) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs susnommés et entièrement libérées en numéraire par versement sur des comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme deux millions trois cent cinq mille Euro (EUR 2.305.000,00) a été mise à la libre disposition de la Société.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-deux millions sept cent cinquante-cinq mille cinq cents Euro (EUR 22.755.500,00), divisé en:

(i) quarante-cinq mille deux cent trente (45.230) actions de classe A (Actions de Classe A), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), entièrement libérées. Les Actions de Classe A sont composées de sous-classes d'actions bénéficiant chacune des mêmes droits, sauf en ce qui concerne les Indemnités de Direction et les droits de co-investissement, de la manière suivante:

a) des Actions de Classe A1, attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est égal ou supérieur à cinq millions Euro (EUR 5,000,000.00) (Actionnaires de Classe A1),

b) des Actions de Classe A2, attribuées aux Investisseurs dont l'Engagement est inférieur à cinq millions d'euros (EUR 5,000,000.00) (Actionnaires de Classe A2).

(ii) deux cent quatre-vingt (280) actions de Classe B (Actions de Classe B), toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées; et

(iii) une (1) action de Classe C (l'Action de Classe C), détenue par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,00), intégralement libérée.

Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont individuellement désignées comme «Action» et dans leur ensemble les «Actions». Les détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B sont individuellement désignés comme «Actionnaire» et dans leur ensemble les «Actionnaires». Les Actions ne peuvent être détenues ou acquises que par les Personnes qualifiées d'Investisseurs Avertis. Le capital social autorisé et le montant maximum du capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (250,000,000.00 EUR) divisé comme suit:

(i) Quatre cent quatre-vingt dix-neuf mille sept cent dix-neuf (499,719) Actions de Classe A, toutes d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00) chacune, intégralement libérées, composées d'Actions de Classe A1 et de Classe A2;

(ii) Deux cents quatre-vingts (280) Actions de Classe B, chacune d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérées; et

(iii) Une (1) Action de Classe C, qui ne sera détenue que par le Commandité, d'une valeur nominale de cinq cents Euro (EUR 500,00), intégralement libérée.

En vertu du capital social maximum autorisé et dans les limites du montant total maximum de deux cent cinquante millions d'Euro (EUR 250.000.000,00), le Commandité peut, à sa seule discrétion, augmenter le capital social dans les limites du capital social autorisé et augmenter le nombre d'Actions de Classe A jusqu'à quatre cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf (459,099) Actions de Classe A, intégralement libérées et il est autorisé à et dispose du pouvoir de:

(i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, en émettant de nouvelles Actions de Classe A, contre paiement en numéraire;

(ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, le montant de toute prime d'émission à payer le cas échéant sur les Actions de Classe A les conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions de Classe A; et,

(iii) mettre fin à ou limiter le droit de souscription préférentielle des Actionnaires en cas d'émission d'Actions de Classe A contre paiement en numéraire.

Cette autorisation reste valide pendant une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de publication de l'acte constitutif et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui n'avaient pas jusqu'alors été émises par le Commandité.

A la suite de chaque augmentation du capital social souscrit, réalisée et dûment formalisée dans les conditions prévues par la loi, l'Article 5 des Statuts sera amendé de manière à refléter cette augmentation. Cette modification sera enregistrée en la forme authentique par le Commandité ou par toute personne autorisée et disposant du pouvoir correspondant accordé par le Commandité.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039395/221.

(140045245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.520.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164520 (the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3127 dated December 20, 2011 and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated January 21, 2014, under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of a power of attorney granted by resolutions taken by the Company represented by Elix Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164353, in its quality of general partner (the General Partner), itself represented by its managers (the Managers) on February 13, 2014.

A copy of said resolutions, signed *in variatur* by the proxyholder of the Company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company was, as from March 28, 2012, fixed at two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234.001,00) represented by forty-two thousand nine hundred two (42.902) class A shares, one hundred ninety-one thousand ninety-eight (191.098) class B shares and one (1) management share, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

II. According to article 5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, excluding the share capital which has been subscribed, is set at eighteen thousand seven hundred twenty Euro (EUR 18.720,00) represented by eighteen thousand seven hundred twenty (18.720,00) class C shares (hereinafter, the Class C Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. Paragraphs 2 and 3 of article 5 of the Company's articles of association state the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company within the frame of the authorized capital.

IV. That by resolutions taken on February 13, 2014 (the Resolutions), in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of eighteen thousand seven hundred twenty Euro (EUR 18.720,00) in order to bring it from its current amount of two hundred thirty-four thousand one Euro (EUR 234.001,00) to two hundred fifty-two thousand seven hundred twenty-one Euro (EUR 252.721,00), by the creation and issuance of eighteen thousand seven hundred twenty (18.720) Class C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these new Class C Shares from the subscribers and for the amounts as shown in the annexes to the Resolutions. The payment of the subscribed share capital has been made in cash together with a share premium in the aggregate amount of sixty-four thousand Euro (EUR 64.000,00), which payment has been proved.

V. Further to this increase of the share capital of the Company, article 5 of the Company's articles of association is amended as follows:

“ **Art. 5.** The share capital is set at two hundred fifty-two thousand seven hundred twenty-one Euro (EUR 252.721,00) represented by forty-two thousand nine hundred two (42.902) class A shares (hereinafter, the Class A Shares), one hundred ninety-one thousand ninety-eight (191.098) class B shares (hereinafter, the Class B Shares), eighteen thousand seven hundred twenty (18.720) class C shares (hereinafter the Class C Shares and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share) all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Management Share shall be held by Elix Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B 164353, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

Any share premium paid on the subscription of shares of a given class shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares.

The amount of the premium account of a given class of shares may be used to provide for the payment of any shares of that class, which the Company may redeem, from its shareholders.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164520, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3127 en date du 20 décembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 21 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions prises par Elix Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164353, en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) représenté par ses gérants (les Gérants), en date du 13 février 2014,

Les copies desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social à la date du 28 mars 2012, était fixé à deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00) représenté par quarante-deux mille neuf cent deux (42.902) actions de classe A, cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-huit (191.098) actions de classe B, et une (1) action de commandité, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

II. Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à dix-huit mille sept cent vingt Euro (EUR 18.720,00) représenté par dix-huit mille sept cent vingt (18.720) actions de classe C (ci-après les Actions de Classe C), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. Les paragraphes 2 et 3 de l'article 5 des statuts de la Société fixent les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Actionnaire Commandité dans le cadre du capital autorisé.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 13 février 2014 (les Résolutions) dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Actionnaire Commandité ont décidé de réaliser le capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de dix-huit mille sept cent vingt Euro (EUR 18.720,00), afin de le porter du montant de deux cent trente-quatre mille un Euro (EUR 234.001,00) à deux cent cinquante-deux mille sept cent vingt-et-un Euro (EUR 252.721,00), par l'émission de dix-huit mille sept cent vingt (18.720) Actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et d'accepter les souscriptions et la libération de ces nouvelles Actions de Classe C, par les souscripteurs et pour les montants tels que mentionnés en annexes des Résolutions.

Le paiement du capital souscrit a été effectué en numéraire avec une prime d'émission, d'un montant total de soixante-quatre mille Euro (EUR 64.000,00), ce qui a été prouvé.

V. Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à deux cent cinquante-deux mille sept cent vingt-et-un Euro (EUR 252.721,00) représenté par quarante-deux mille neuf cent deux (42.902) actions de classe A (ci-après, les Actions de Classe A) cent quatre-vingt-onze mille quatre-vingt-dix-huit (191.098) actions de classe B (ci-après, les Actions de Classe B), dix-huit mille sept cent vingt (18.720) actions de classe C (ci-après, les Actions de Classe C et ensemble avec les Actions de Classe A et les Actions de Classe B, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité), toutes d'une valeur nominale de quinze Euro Cents (EUR 1,00) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par Elix Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164353, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Toute prime payée sur la souscription d'actions d'une classe donnée devrait toujours rester attachée aux actions sur lesquelles elle a été payée et devrait être remboursée exclusivement aux propriétaires desdites actions.

Le montant du compte de prime d'une classe donnée d'actions pourra être utilisé afin de permettre le paiement de toutes actions de cette classe que la Société pourra racheter de ses actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/3018. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014039396/164.

(140045242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Piero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014040302/9.

(140046745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pilton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 143.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

Pour: *PILTON S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2014040306/15.

(140046188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

R.E.I.T. I AB, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 129.123.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014040323/10.

(140046034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Regge, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.877.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2014.

C.W. Karsten

Gérante

Référence de publication: 2014040327/12.

(140046684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.
